



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Paris, le 23 Avril 2010

Le secrétaire général
de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires
A Monsieur le Directeur Général
des Finances Publiques
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Directeur Général,

Vous allez convoquer un groupe de travail consacré au Service France Domaine le 18 mai 2010. Dans cette perspective, l'union SNUI – SUD Trésor Solidaires tient à vous faire part d'un certain nombre de points dont nous attendons qu'ils soient abordés et discutés dans le cadre de cette rencontre, afin qu'ils aboutissent rapidement. Ces points ne sont évidemment pas exhaustifs ni exclusifs.

Vous ne serez pas surpris que nous souhaitons revenir sur l'application depuis le mois de janvier 2010 d'une mesure de réduction de l'indemnité différentielle garantie aux agents des Domaines par le protocole de transfert. Pour notre part, la garantie offerte à l'époque par le protocole n'était pas dégressive, elle avait bien un caractère global et permanent. La mesure mise en place à compter de janvier 2010 remet bien en cause la garantie initiale dans son principe même, et de fait remet en cause sa pérennité. Nous ne saurions l'accepter.

En tout état de cause, nous rappelons que l'harmonisation indemnitaire mise en œuvre dans le cadre de la création de la DGFIP ne concerne qu'une partie seulement du régime indemnitaire, et qu'elle s'achèvera sans avoir conduit à l'alignement des régimes indemnitaires dans chacune de ses composantes pour les agents des deux administrations d'origine. Elle ne saurait donc servir de prétexte à la rupture de la garantie offerte aux agents des Domaines par le protocole.

En revanche nous vous rappelons que les contentieux indemnitaires des agents des Domaines, quelle que soit leur filière d'origine, ne sont toujours pas réglés.

De nombreuses questions restent encore sans réponse quand à la manière dont les agents des Domaines sont gérés au quotidien, en notation, en mutation ou en changement d'affectation, sur la manière dont ils peuvent quitter ou intégrer France Domaine, quelle que soit leur corps d'origine et la manière dont ils ont été affectés sur la mission.

L'exécution des missions de France Domaine, les conséquences et les modalités du pilotage de la politique immobilière de l'Etat, la situation des commissariats aux ventes, nécessitent également qu'un travail de fond puisse être conduit dans le cadre de nos rencontres. Vous connaissez l'importance que l'Union SNUI – SUD Trésor attache à la qualité des conditions de vie au travail, c'est bien sous cet angle et dans la globalité et la diversité des missions de France Domaine que nous entendons les aborder. Cela nécessitera un travail préalable et suivi dont nous attendons que la réunion du 18 mai permette de fixer la méthode et le cadre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le secrétaire général de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

Laurent GATHIER